



Association Sportive Automobile "87"



13^{ème} SLALOM REGIONAL AUTOMOBILE << 87 >>



REGLEMENT PARTICULIER

LA BASTIDE

Les 28 & 29 MARS 2009



Coupe de France des Slaloms 2009



Championnat 2009
Comité régional du Sport
Automobile LIMOUSIN



Siège Social et Courrier

ASA « 87 » – 370 Rue François PERRIN – 87000 LIMOGES

☎ 05.55.43.89.84 - 📞 06.08.33.86.27 - 📠 05.55.43.89.84

E.Mail : asa.87@orange.fr – Site : <http://www.asa-87.com>

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des Rallyes Français

13^{ème} SLALOM REGIONAL AUTOMOBILE « 87 » les 28 & 29 Mars comptant pour la coupe de France et le championnat du comité régional

SOMMAIRE

Article 1p :	ORGANISATION DE LA COURSE
Article 2p :	ASSURANCE
Article 3p :	CONCURRENTS et PILOTES
Article 4p :	VOITURES et EQUIPEMENTS
Article 5p :	PUBLICITES
Article 6p :	SITES ET INFRASTRUCTURES
Article 7p :	DEROULEMENT de l' EPREUVE
Article 8p :	PENALITES
Article 9p :	CLASSEMENTS
Article 10p :	PRIX

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE « 87 »

Organise les 28 & 29 Mars 2009, avec le concours du comité régional LIMOUSIN

Une épreuve automobile : régionale

Dénommée 13^{ème} SLALOM REGIONAL AUTOMOBILE « 87 »

Cette épreuve compte pour la coupe de France des SLALOMS, pour le championnat du comité régional.

Le présent règlement a été approuvé par le comité régional sous le numéro en date du
/ / enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation
numéro **R 16 en date du 23 / 12 / 08**

Article 1p : **ORGANISATION DE LA COURSE**

Article 1.1p : **OFFICIELS DE L'EPREUVE**

Collège des commissaires sportifs

Président	MILLET LAGE Hubert	Licence n° 8505	ASA : 1714
Membres	GIBEAULT Raymond	Licence n° 16494	ASA : 1722
	LAVERGNE Roland	Licence n° 7041	ASA : 1706

Directeur de Course :

	DESMOULINS Roger	Licence n° 4799	ASA : 1722
Adjoints :	POINOT Jacques	Licence n° 5558	ASA : 1101

Affichage des résultats provisoires à 18 heures 15, à la sortie du parc.
Parc fermé (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) – Parking de la Bastide – Limoges.
Remise des prix le 29 Mars 2009 à 19 h00 – Limoges – La Bastide.
Les Concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès : le 29 Mars 2009 de 19 heures 00 à 20 heures à Limoges la Bastide.

Information

Pendant la manifestation une permanence se tiendra au car Podium* La Bastide* de 7 h à 19 h Tel : 06 08 33 86 27

Article 1.3P : Vérifications

Les vérifications nécessitant un démontage, seront effectuées au garage GROS Feytiat – LIMOGES 05 55 77 61 38 ; Prix de la main d'œuvre 45.00 € TTC.

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leurs voitures et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture soit à 9 h 10 .

Pesage des voitures : parking de la Bastide Limoges. Modalités : voir réglementation générale.

Article 2 P : Assurances

L'Organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques C et D selon les définitions ci-dessous.

Risque C : responsabilité civile de l'organisateur à l'égard des concurrents (dommages corporels et matériels).

Risque D : responsabilité civile des Concurrents entre eux (dommages corporels et dégâts vestimentaires seulement).

Article 3P : Concurrents et Pilotes

Voir règlement Standard des Courses de Côte et Slalom).

Article 3.1P : Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

– A . S . A . "87" 370 rue François PERRIN 87000 LIMOGES

Tel : Fax : 05. 55. 43. 89. 84. Ou 06. 08. 33. 86. 27.

E.mail : asa.87@orange.fr – Site : <http://www.asa-87.com>

La liste des engagements sera close dès que le nombre Maximum de participation fixé à l'article 4.1 p aura été atteint, et au plus tard le 26 Mars 2009.

Les concurrents du GROUPE LOISIRS titulaire d'un titre de participation .

pourront s'inscrire le jour de l'épreuve dans la limite des places disponibles attribuées à ces concurrents jusqu'à la fin des vérifications administratives).

Les frais de participation sont fixés à **180Euros**. Réduits à **90 Euros** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. **70 Euros** pour les licenciés de l'ASA « 87 ». **60 Euros** pour les loisirs, sans remise de prix, une coupe leurs serrât remise

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si 4 jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 35, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

- **Forfait : tout concurrent devra notifier son forfait par lettre ou fax (05.55.43.89.84.), 24 heures avant le début du meeting. Pour obtenir le remboursement des frais de participation.**

Article 4P : Voitures et Equipements :

Voir règlement Standard des Courses de Côte et Slalom).

Article 4.1P : Voitures Admises :

Le nombre des voitures admises est fixé à 100 sans réservation loisir

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (Voir tableau épreuves)

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes

Article 4.2P: Carburant – Pneumatiques – Equipements :

Voir règlement Standard des Courses de Côte et Slalom).

Article 4.2.7P: Echappement :

Voir règlement Standard des Courses de Côte et Slalom).

Article 4.3P : Numéros de Course :

Voir règlement Standard des Courses de Côte et Slalom).

Article 4.4P : Mesures et Dispositifs de Sécurité :

Voir règlement Standard des Courses de Côte et Slalom).

Article 5P : Publicités :

Voir règlement Standard des Courses de Côte et Slalom).

Publicité obligatoire (seront fixées par un additif).

Publicité optionnelle.

Article 6P : Site et infrastructures :

Epreuve de vitesse dans un circuit délimité par de la paille et des cônes.

Les pilotes effectueront deux boucles suivant le détail du plan.

Départ et arrivée sur la même ligne.

Largeur de la piste : **6 mètres**

Longueur de la piste : **1800 mètres**

Et se déroulera en trois manches.

Procédure de départ aux feux tricolores

Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Pour les doubles montes : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Modalités de retour au départ. **Par l'entrée du circuit :**

Parc de départ lieu : **le long du circuit :**

Parc d'Arrivée lieu : **Entre la sortie du circuit et le contrôle technique :**

Article 6.3P : File de départ :

File de départ lieu : entre l'entrée du circuit et la ligne de départ

Les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ces délais, pourra être exclu de l'épreuve.

Article 6.5P : Parc Concurrents :

Le parc Concurrents sera situé le long du circuit lieu prévu à cet usage, il sera accessible la veille de l'épreuve.

Les remorques seront garées sur un parking à la fin du parc concurrent.

Article 6.6p : Parc fermé Final.

Le parc fermé final obligatoire (**sous peine d'exclusion d'office**). Pour tous les concurrents classés il sera situé entre la sortie du circuit et le contrôle technique.

Article 6.7p : Tableau d'affichage.

Les tableaux d'affichage seront placés à la sortie du parc, pendant les essais, pendant les vérifications et pendant le délai de réclamation après l'arrivée.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables.

Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

Article 6.8p : Permanence.

Pendant la manifestation une permanence se tiendra au car-Podium. la BASTIDE. De 7h00 à 19h00
Tel : 06.08.33.86.27.

Centre de secours : SAPEURS POMPIERS de Limoges Beaubreuil : Tel : 05.55.38.50.15
: CHRU LIMOGES-SAMU (Urgences médicales) : 15

Article 7p : Déroulement de l'épreuve.

Article 7.2p : Conférence aux pilotes (Briefing).

La conférence aux pilotes aura lieu au podium de départ le 29 Mars 2009, à 9 h 45

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire :

Article 7.3p : Course.

Article 7.4p : Echauffement des Pneumatiques.

TOUT MOYEN DE CHAUFFE DES PNEUMATIQUES EST **INTERDIT, SOUS PEINE D'EXCLUSION DE L'EPREUVE** .

Article 8p : Pénalités :

- Quille de parcourt renversée ou déplacée = 1 seconde
- Quille d'arrivée renversée ou déplacée = 3 secondes
- Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote.

Article 9.p : Classement.

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps des manches. Voir règlement standard des courses de côte et Slalom.

Les classements provisoires seront affichés à 12h45-16h45-et 18h00. Lieu : Podium **de départ** :

Et seront établis de la façon suivante pour toutes les épreuves :

- Un classement général
 - * Un classement féminin
 - Un classement pour chacun des groupes
 - Un classement par classe.
- Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations. Deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.
- Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France

Article 10p : Prix.

Article 10.1p : Trophées.

Modalités : Néant

Article 10.2p : Prix.

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

	<u>SCRATCH</u>	<u>GROUPE</u>	<u>CLASSE</u>
Premier	180€	90 €	80 €
Deuxième	120 €	60 € si plus de 5 Partants	
Troisième	80 €	40 € si plus de 5 Partants	

Le Groupe et le Scratch sont cumulables

Le Groupe et la Classe ne sont pas cumulables

Article 10.3p : Coupes :

Il sera attribué des coupes de la façon suivante :

Aux 5 premiers scratch, premier de groupe, 3 premiers de classe.
Les coupes de groupe et classe ne sont pas cumulables.

Tous les commissaires de route seront récompensés. Coupes à certains d'entre eux par tirage au sort.

Article 10.4p : Podium :

Voir règlement standard des courses de Côte et Slalom.

Article 10.5p : Remise des PRIX et COUPES :

Elle aura lieu au Podium sur le circuit de la Bastide à 19h00.
Les concurrents absents à la remise des Prix perdront leurs droits.

Article 10.6p : Remise des Chèques et Palmarès :

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondant à leur prix ainsi que le palmarès le 30 Mars 2008 à 19h00 Lieu : Parking de la Bastide.

L'information de la répartition des voitures dans les groupes et classes à un Slalom pour 2009

GROUPE CLASSE DESIGNATION, CYLINDRE

LOISIR	L1	De 0 à 1400 cm3
LOISIR	L2	De 1400 cm3 Jusqu'à 2000 cm3
FC	FC 1 & FS 1	De 0 à 1300 cm3
FC	FC 2 & FS 2	Au dessus de 1300 Jusqu'à 1600 cm3
FC	FC 3 & FS 3	Au dessus de 1600 Jusqu'à 2000 cm3
F2000	F2000 1	De 0 à 1400 cm3
F2000	F2000 2	Au dessus de 1400 Jusqu'à 1600 cm3
F2000	F2000 3	Au dessus de 1600 Jusqu'à 2000 cm3
N/FN	N/FN 1	De 0 à 1400 cm3
N/FN	N/FN 2	Au dessus de 1400 Jusqu'à 1600 cm3
N/FN	N/FN 3	Au dessus de 1600 Jusqu'à 2000 cm3
N/FN	N/FN 4	plus de 2000 cm3 + SP
A/FA	A/FA 1	De 0 à 1400 cm3
A/FA	A/FA 2	Au dessus de 1400 Jusqu'à 1600 cm3
A/FA	A/FA 3	Au dessus de 1600 Jusqu'à 2000 cm3
A/FA	A/FA 4	Plus de 2000 cm3 + ST+ Silhouettes + WRC
GT	GT 1	De 0 à 2000 cm3
GT	GT 2	Au dessus de 2000 cm3
CM	CM	De 0 à 1003 cm3
C3	C3 1	De 0 à 1600 cm3
C3	C3 2	Plus de 1600 jusqu'à 2000 cm3
CN	CN 1	De 0 à 1600 cm3
CN	CN 2	Au dessus de 1600 Jusqu'à 2000 cm3
D/E	D/E 1	De 0 à 1300 cm3 + CAMPUS
D/E	D/E 2	+ de 1300 Jusqu'à 1600 cm3 OUI <-1605cc
D/E	D/E 3	FF+FR+F3B

Les voitures diesel seront admises dans leur groupe d'homologation.

- Note France Groupe CN

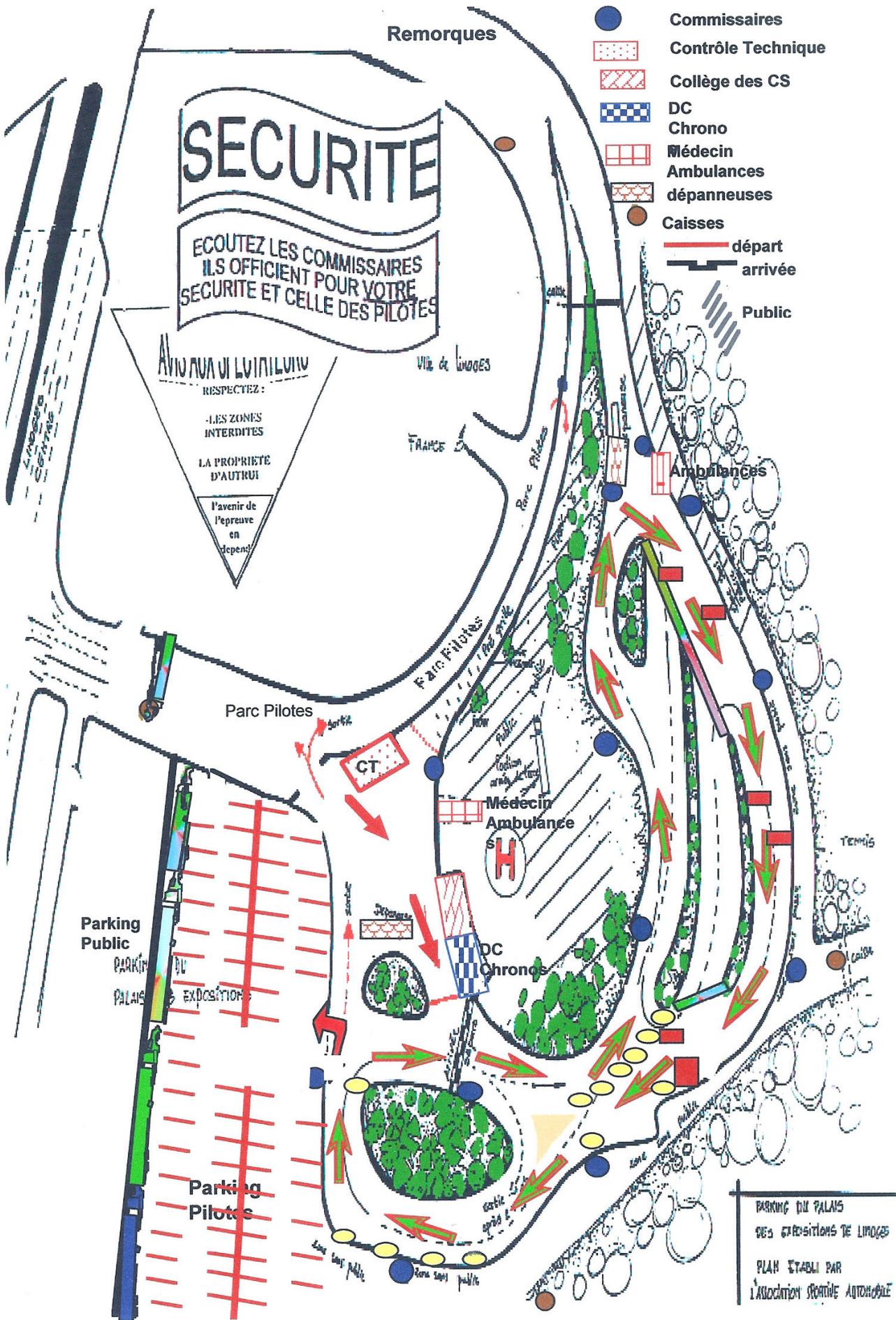
Pour l'ensemble des épreuves nationales et régionales, le règlement appliqué au groupe CN en ce qui concerne les moteurs et les carrosseries sera celui de l'année 2003.

- Les restrictions apportées dans le règlement 2004 par la FIA concernant notamment la restriction aérodynamique (fond plat), la méthode de mesure des arbres à cames, et les restrictions d'admission, ne seront pas appliquées.
- Dans le cas des épreuves internationales, les voitures répondant à cette réglementation seront dites « CNF » et ne participeront pas au classement de l'épreuve internationale.

-Groupes CN & C3

Direction

- La colonne de direction doit comporter une partie rétractable par coulissement d'un arbre dans un manchon. La course possible de ce dispositif doit être d'au moins 100 mm, et il doit de préférence être situé le plus près possible du volant. Les Peugeot 905 Spider, Renault - Sport Spider et Alfa Romeo barquettes (conformes à leurs réglementations spécifiques d'origines, à l'exception de la marque et du type des pneumatiques) sont acceptées dans la classe CN2 du Groupe CN.



SECURITE

ECOUTEZ LES COMMISSAIRES
 ILS OFFICIENT POUR VOTRE
 SECURITE ET CELLE DES PILOTES

AVIATION DE LUTINILUIN
 RESPECTEZ :

- LES ZONES INTERDITES
- LA PROPRIETE D'AUTRUI
- l'avenir de l'épreuve en dépend!

- Commissaires
- ▨ Contrôle Technique
- ▨ Collège des CS
- ▨ DC Chrono
- ▨ Médecin Ambulances
- ▨ dépanneuses
- Caisses
- départ
- ← arrivée
- Public

Remorques

Vie de Limoges

FRANCE

FAIR PILOTES

Parc Pilotes

Ambulances

Médecin Ambulance

H

DC Chrono

Parking Public

PARKIN PALAIS

Parking Pilotes

PARKING DU PALAIS
 DES EXPOSITIONS DE LIMOGES
 PLAN ETABLI PAR
 L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE